



COMITÉ ASSURER LA GESTION DURABLE DES EAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 26 MARS 2024 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences : Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale
Mme Émilie Bilodeau, citoyenne membre
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal et président du comité
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et vice-président du comité

Invitées et
invités M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles (arrivée :
15 h 05)
Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (départ : 16 h)
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (arrivée : 16 h)
M. Richard W. Dober, conseiller municipal (arrivée : 15 h 02)
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Marc-André Godin, directeur adjoint – Planification et
développement durable
Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et
comités
Mme Sonia Karine Larocque, ing., co-directrice par intérim - Génie
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation
citoyenne
M. Julien St-Laurent, chef de service – Environnement
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement
durable
M. Luc Tremblay, conseiller municipal
M. François Vaillancourt, directeur général

Absence : Mme Lynda Breton, citoyenne membre

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion et mot de bienvenue du président**

L'ouverture de la réunion est faite par M. Alain Lafontaine, président du comité, à 14 h 46. M. Lafontaine souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut commencer.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Les personnes présentes consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Alain Lafontaine fait la lecture de l'ordre du jour et annonce que les points 8 et 9 seront traités en premier. L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 27 février 2024**

M. Alain Lafontaine s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 27 février 2024 s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Augmentation des plafonds d'aide financière dans le Programme d'aide aux organismes communautaires pour la récupération des encombrants et textiles (suivi)**

Depuis plus d'une dizaine d'années, le Programme d'aide aux organismes communautaires pour la récupération des encombrants et textiles vient en aide à quatre organismes (reconnus par la Ville à travers la Politique sur l'admissibilité des organismes au soutien de la Ville de Trois-Rivières) qui retirent des rues des matières qui autrement seraient enfouies et que la Ville devrait ramasser elle-même. L'aide accordée prend la forme d'une subvention de 50 % des dépenses (minimum de dépenses de 5000 \$), jusqu'à un maximum de 10 000 \$. Cette aide couvre la location de conteneurs, les frais de transport et la disposition des matières. En 2023, les dépenses de ces organismes se situaient entre 18 000 \$ et 42 000 \$, et ces derniers ont demandé que le montant maximal d'aide soit augmenté. Les membres discutent du montant supplémentaire à octroyer puis s'entendent pour une augmentation située entre 5000 \$ et 10 000 \$. Cependant, les membres souhaitent que la décision soit prise par le Conseil.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de soumettre la question au Conseil afin que celui-ci décide du montant supplémentaire (entre 5000 \$ et 10 000 \$) à accorder à la subvention. Approuvé à l'unanimité.

6. Bti – sondage (suivi)

Un courriel sera envoyé par la Direction de l'aménagement et du développement durable à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyennes membres du Comité au sujet du *Bti*.

7. Éclore – composition du comité d'évaluation (suivi)

Le 19 mars dernier lors de la séance du Conseil municipal, il y a eu désignation des membres du Comité d'évaluation du Programme de réduction et captation des gaz à effet de serre, du Programme de soutien à la sensibilisation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, du Programme de protection et de mise en valeur et du Programme d'économie durable, tous compris dans la structure d'Éclore – fonds environnemental. Les membres sont les suivants :

- M. Jean Lamarche, maire;
- M. Alain Lafontaine, conseiller municipal;
- M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable;
- Mme Nathalie Cournoyer, directrice – Finances et trésorerie;
- M. Nicolas Pasian, directeur général, Fondation Trois-Rivières durable;
- Mme Audrey Castonguay, Innovation et Développement Économique Trois-Rivières;
- M. Mathieu Cossette, Innovation et Développement Économique Trois-Rivières;
- Une personne désignée par une résolution de la Fondation Trois-Rivières durable;
- M. David-André Plante, citoyen.

Mme Émilie Joly, de la Fondation Trois-Rivières durable, est nommée secrétaire du comité.

Les membres discutent de l'absence d'expert en mobilité et de la diversification des expertises au sein du comité, et de la possibilité d'y ajouter un fonctionnaire du Programme d'amélioration de la mobilité (PAM) ou pas. Cependant, les fonctionnaires sont d'avis qu'il est préférable de garder les projets du PAM et ceux d'Éclore séparés, afin d'éviter les doublons, d'une part, et d'éviter de surcharger des fonctionnaires qui ont déjà une pleine charge de travail. De plus, la composition de ce comité d'évaluation a été confirmée par résolution (C-2024-0241) et est conforme à la Politique sur l'encadrement de la gouvernance des corporations mandataires de la Ville. Une consigne sera d'ailleurs émise voulant que tous les projets de mobilité passent par le PAM et non Éclore afin de bien séparer les objets des programmes. Cela dit, les fonctionnaires demeurent à l'écoute et déclarent que si des changements sont souhaités, ceux-ci devraient être amenés au Conseil.

Recommandation :


Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de bien séparer les objets des programmes et d'amener toute demande de changement au Conseil. Approuvé à l'unanimité.

[...]

8. Date de la prochaine réunion : le 23 avril 2024

Levée de la réunion

Il est 16 h 08 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.


M. Alain Lafontaine
Président du Comité et
conseiller municipal


Mme Nathalie Lafrenière
Secrétaire administrative aux
commissions et comités